

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

## **Arrêté du 7 mai 2026 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est**

**NOR : JUSF2608918A**

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est,

Vu le code général de la fonction publique, notamment la section 1 du chapitre II ; du titre V du livre II ; de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est ;

Vu l'arrêté du 10 octobre 2025 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est ;

**ARRETE :**

### **Article 1er**

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est les personnes suivantes :

*Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :*

- Titulaires :  
Monsieur Willy LENOUVEL  
Madame Céline ROY  
Madame Roxane VEGLIA
- Suppléants :  
Madame Mélanie LETTER  
Monsieur Mario DA COSTA  
Madame Ludivine GAGNEAU

*Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :*

- Titulaire :  
Monsieur Ivan BATTUT
- Suppléante :  
Madame Nicole MOLLARD

*Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :*

- Titulaires :  
Madame Séverine JOLY  
Monsieur Thomas DROUOT  
Madame Loris FONTANA  
Madame Delphine USAI-DUCOIN
- Suppléants :  
Monsieur Jean-Marc FUEYO  
Madame Chloé ROUDAUT  
Monsieur Philippe PERIE  
Monsieur Carlos LOPEZ

*Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :*

- Titulaire :  
Madame Samira GUERROUJ
- Suppléante :  
Madame Naima TOUNSI

*Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Interco) :*

- Titulaire : Monsieur Laurent BINAUD
- Suppléant : Monsieur Choukri JARI

**Article 2**

L'arrêté du 10 octobre 2025 susvisé est abrogé.

**Article 3**

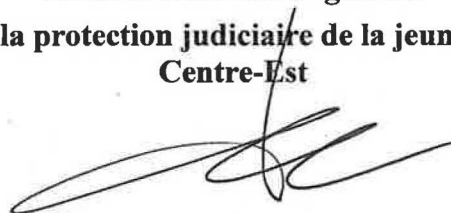
Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

**Article 4**

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 7 mai 2026.

**La directrice interrégionale  
de la protection judiciaire de la jeunesse  
Centre-Est**



**Christine LESTRADE**